

tionnel, la perfidie et la corruption, les armes habituelles de la valetaille de cour; mais leurs manœuvres furent dévoilées. Ils se rejetèrent en désespoir de cause sur la force brutale, et envoyèrent des soldats pour mitrailler le peuple. Ces odieuses mesures excitèrent l'indignation générale; tous les Américains coururent aux armes, proclamèrent leur indépendance, et se formèrent en république sous le nom des treize États-Unis.

Le roi de la Grande-Bretagne, Georges III, déclara aussitôt ses anciens sujets rebelles et se prépara à leur faire une guerre d'extermination; ceux-ci, de leur côté, se mirent en devoir de résister à ses coupables entreprises, et formèrent pas traités d'alliance avec la France, l'Espagne et la Hollande, qui toutes trois étaient intéressées à seconder un mouvement qui portait une rude atteinte à la puissance maritime de l'Angleterre. Malgré cette quadruple alliance, la Grande-Bretagne triompha sur mer et battit la flotte combinée des alliés de la nouvelle république au fameux combat de la Guadeloupe. Toutefois la cause de l'indépendance ne fut point perdue; les revers des Américains sur mer se trouvèrent largement compensés par de brillantes victoires obtenues sur le continent par Washington, généralissime des troupes des États-Unis, aidé des corps de volontaires français qui étaient sous les ordres du jeune marquis de la Fayette. Enfin le siège d'York-Town décida du sort de l'Amérique, et l'affranchit pour toujours du joug de l'Angleterre. Lord Cornwallis, général en chef des armées de sa majesté britannique, signa une capitulation humiliante, et quitta cette terre généreuse avec les débris de ses hordes.

Georges III se trouvant forcé de renoncer à la guerre sur le continent, et redoutant de voir l'exemple de l'Amérique suivi par les autres colonies, se détermina à ouvrir des négociations avec les puissances belligérantes. En conséquence, les ambassadeurs des parties intéressées se réunirent à Versailles et posèrent les bases d'un traité de paix; il fut décidé entre les plénipotentiaires que sa majesté britannique reconnaîtrait l'indépendance des États-Unis, accorderait à la nouvelle république, comme délimitation des frontières, le vaste pays connu sous le nom de Western-Territory, et déclarerait les pêcheries de Terre-Neuve et la navigation du Mississipi en jouissance commune.

Il fut convenu dans un autre article du traité, que l'Angleterre restituerait à la France toutes les possessions qu'elle lui avait enlevées, ainsi que les bâtiments capturés soit en Amérique, soit dans les Indes orientales, et qu'elle ferait cession absolue des îles de Miquelon, de Saint-Pierre et de Tabago, dans la mer des Antilles; et sur la côte d'Afrique, du Sénégal, de la Gambie et du fort Saint-James, dont nos troupes s'étaient emparées; de plus, qu'elle admettrait les bâtiments français aux pêcheries de Terre-Neuve.

Les plénipotentiaires espagnols stipulèrent aussi des concessions avantageuses pour eux, entre autres la possession de Minorque, l'une des îles Baléares, et celle des Florides en Amérique. En outre, les Hollandais se firent reconnaître le droit de libre navigation dans toutes les mers des Indes, en échange de la ville de Négapatam et de son territoire situé sur les côtes de Coromandel, qu'ils se réservaient même de reprendre plus tard contre un équivalent.

On peut affirmer que depuis longtemps aucune guerre n'avait amené des résultats aussi importants et surtout aussi favorables à la France. Ce qui n'était pas moins admirable, c'est que toutes ces choses avaient été accomplies sans aggraver l'état des finances. Grâce à l'administration ferme et habile de Necker, le déficit, au lieu de s'accroître, se trouvait considérablement diminué, sans qu'aucun service en eût souffert; et pour arriver à ce résultat, le ministre avait simplement exigé quelques réformes à la cour. Il n'en fallait pas davantage pour lui susciter de grandes inimitiés. Aussi, dès qu'on put supposer qu'on n'avait plus besoin de lui, se vit-il le but des attaques les plus violentes de la part des courtisans. Marie-Antoinette elle-même, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir mis un frein à ses prodigalités, alla jusqu'à l'accuser de concussion, et exigea de Louis XVI qu'il fit rendre compte au ministre de son administration. Necker, exaspéré par tant d'injustice, fit ce qu'on lui demandait et prépara sa justification; seulement il ne se contenta pas de la présenter au roi, il voulut encore que la nation entière fût édifiée sur l'intégrité de sa gestion, et il donna une très-grande publicité à son compte-rendu. Il prouva qu'en entrant au ministère il avait trouvé un déficit annuel de trente-quatre millions sur les recettes; que pendant son exercice il avait fourni aux dépenses de la guerre d'Amérique, qu'il avait remonté la marine, qu'il avait versé entre les mains de la reine, quoiqu'elle l'accusât de parcimonie à son égard, des sommes considérables; qu'il avait payé plusieurs millions de dettes à Monsieur, au comte d'Artois et aux autres princes du sang; qu'il avait largement suffi aux exi-

gences de la cour, et qu'il avait acquitté les pensions énormes que sa majesté allouait à ses favoris; et qu'enfin, malgré toutes ces charges, il était parvenu à élever les recettes annuelles de dix millions au-dessus des dépenses ordinaires.

Ce compte rendu valut à Necker les éloges de toute la presse, des économistes, des philosophes, et l'estime de la nation. Toutefois le ministre comprit qu'il ne pourrait longtemps se maintenir à son poste, vu le nombre et l'importance de ses ennemis; et pour sortir de la position précaire où il se trouvait, il mit le roi dans la nécessité de se prononcer entre lui et ses adversaires, en demandant, comme marque publique de sa confiance, l'entrée du conseil privé. Louis XVI, guidé par sa femme, refusa la satisfaction réclamée, et offrit dérisoirement les entrées de la chambre. Necker envoya immédiatement sa démission.

Marie-Antoinette, au comble de ses vœux, présenta aussitôt, pour remplacer le ministre dans ses fonctions, un des membres du comité Polignac, Joly de Fleury, qui fut agréé de sa majesté. Le nouveau contrôleur général des finances était, en fait d'administration, d'une incapacité notoire; mais il avait aux yeux de la reine un immense mérite, celui d'une soumission aveugle à ses volontés et d'un dévouement absolu à la personne de la comtesse Jules, sa favorite. Celle-ci, loin de perdre de son empire, semblait chaque jour devenir de plus en plus nécessaire à Marie-Antoinette; il est vrai qu'elle n'avait pas compté exclusivement sur la puissance de ses charmes pour retenir la reine à son char, et qu'elle avait eu le bon esprit d'imiter la conduite de la Pompadour à l'égard de Louis XV, de se faire principal ministre de ses plaisirs et

sa pourvoyeuse d'amants et de maîtresses. Elle lui donna successivement les plus belles dames et les plus galants cavaliers de la cour; madame de Simiane, la petite Iners, la jeune Campan, le baron Bezenval, Bazin et l'abbé de Vermont; elle multiplia les courses nocturnes, les spectacles en loges privées, les petits voyages de Trianon, les jeux sur la fougère et les décampativos.

Malgré tous les soins que prenait madame de Polignac de distraire la reine, celle-ci conservait au fond du cœur un chagrin qui se trahissait jusque dans les jours de folles débauches et dont elle ne s'était encore ouverte à personne; c'était l'idée que la durée de sa puissance ne reposait que sur la vie de son mari, attendu qu'elle n'avait point de dauphin, et la croyance où elle était de ne pouvoir en obtenir. Enfin, dans un moment d'abandon, elle confia le sujet de ses craintes à son amie; celle-ci la consola du mieux qu'elle put; et pour sécher ses larmes, se mit immédiatement en quête d'étalons ou de faiseurs, nom pittoresque que l'on donnait à quelques vigoureux gardes du corps dont les grandes dames se servaient pour perpétuer leurs illustres maisons.

Les épreuves étaient d'autant plus difficiles pour Marie-Antoinette, que, par suite de ses débauches, elle se trouvait affectée d'un abaissement de l'utérus qui mettait obstacle à la conception; mais les expériences furent si multipliées et conduites avec tant d'habileté, qu'il en résulta une grossesse. Les choses allaient au mieux, sauf un petit inconvénient; c'est que le roi, depuis quelque temps, montrait de la froideur à la reine et vivait entièrement séparé d'elle. Le comte de Maurepas, qui était dans la confiance de la gros-

sesse, se chargea de négocier un raccommodement, et obtint de Louis XVI qu'il passât deux heures avec sa femme. Huit mois après cet événement, la France eut un dauphin, qui fut nommé Louis-François-Xavier.

Le vieux Maurepas ne put assister aux couches de la reine, étant retenu au lit par une grave maladie qui l'emporta le mois suivant. Louis XVI témoigna un grand chagrin de la perte du comte et lui fit faire des obsèques magnifiques. Toutefois il déclara qu'il n'aurait plus de principal ministre et qu'il gouvernerait par lui-même; ce qui signifiait que Marie-Antoinette voulait régner seule sous le nom de son mari. Sa majesté donna immédiatement le titre de chef du conseil des finances au comte de Vergennes, et remplaça Joly de Fleury par le marquis d'Ormesson, qui eut en même temps la signature des traités. Au bout de quelques mois elle enleva encore à ce dernier le contrôle général des finances, pour le donner à l'une des créatures du comte d'Artois, M. de Calonne, qui était le plus mauvais choix qu'on pût faire. Un instant le nouveau ministre imposa silence à la critique par ses déclarations fastueuses de réformes; mais sa conduite ne tarda pas à éclairer l'opinion publique. Du reste, lui-même sembla prendre à tâche de vouloir mériter la haine de la nation. Au lieu de s'occuper des intérêts du peuple, ainsi qu'il avait annoncé devoir le faire, il ne songea qu'à s'assurer la protection de la cour. Il gaspilla les trésors de l'état, les distribua aux grands seigneurs et aux courtisanes titrées qui entouraient la reine; et à l'exemple du surintendant Fouquet, l'un des ministres de Louis XIV, il s'en servit pour acheter toutes les beautés de la cour. Les mémoires du temps disent

même que la reine céda aux séductions de l'infâme Calonne; qu'elle lui vendit une nuit pour le château de Saint-Cloud et une autre pour celui de Rambouillet. Ce qu'il y a de positif, c'est que Marie-Antoinette et le contrôleur général des finances vivaient dans le meilleur accord. Sa majesté défendait en toutes occasions son protégé, et celui-ci, par réciprocité de bons procédés, ne refusait rien à sa souveraine, et ratifiait les pensions, gratifications ou inscriptions sur l'état qu'elle accordait à ses favoris ou à ses mignonnes.

Outre les sommes prodigieuses qu'il donnait à la reine, Calonne satisfaisait à toutes les exigences des princes, et soldait, indépendamment de leurs pensions, toutes les dettes qu'ils contractaient. Dans une seule année, on compte qu'il paya seulement pour le comte d'Artois dix-sept millions. La duchesse de Polignac avait également la haute main dans les finances, et ne se faisait point faute de puiser abondamment dans les coffres du contrôleur général, soit pour elle, soit pour ses parents, pour ses oncles, ses tantes, ses arrière-tantes, ses neveux, ses cousins, ses arrière-neveux, qui, tous, venaient s'abattre à la cour et assiéger ses antichambres. Dans le nombre se trouvaient des marquis, des comtes, des coiffeurs, des menuisiers, des confiseurs et même des porteballes; il n'y avait pas à Paris de chevaliers d'industrie, de comtesses de lansquenets, d'escrocs ou de prostituées, qui ne prétendissent être attachés aux Polignac ou aux Grammont leurs alliés par quelque degré de parenté. Malgré leur grand nombre, tous étaient choyés, nourris, habillés aux frais du roi pendant leur séjour à Versailles et renvoyés avec des pensions ou des places lucratives: il n'y avait pas jusqu'à

de simples protégés de la duchesse qui ne fussent magnifiquement pourvus. Sa simple recommandation suffisait pour faire recevoir à la cour les personnages les plus abjects. Ce fut elle précisément qui présenta à la reine la trop célèbre Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois, plus connue sous le nom de comtesse de la Mothe, qui joua un rôle si important dans la fameuse affaire du collier.

Quelques auteurs ont prétendu à tort que cette femme s'était fait introduire auprès de Marie-Antoinette par madame de Misery, la première femme de chambre de sa majesté, sous prétexte de réclamer sa protection dans un procès. D'autres historiens veulent que ce soit le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui ait été son introducteur. Toujours est-il que la comtesse de la Mothe fut reçue en audience particulière de la reine. Comme la dame était d'une beauté fort remarquable, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un tendre sentiment; elle releva l'héritière des Valois, qui s'était agenouillée devant elle suivant l'usage, et lui donna un baiser de messaline. Ces deux femmes s'étaient comprises. La comtesse de la Mothe fut dès ce moment comptée au nombre des mignonnes de la reine et comblée de présents.

Monseigneur de Rohan, instruit de la nouvelle fortune de la dame de la Mothe, qui était de sa société intime, voulut mettre à profit cette liaison pour faire agréer ses hommages à Marie-Antoinette, qu'il poursuivait depuis longtemps de son ridicule amour. Jusqu'à cette époque sa majesté avait repoussé les vœux d'un celandon émérite, qui atteignait sa cinquante-troisième année et qui était usé par les débauches. Mais soit par caprice et pour plaire à la nouvelle fa-

vorite, soit par un de ces mystères du cœur humain que personne ne peut expliquer, soit par un secret désir de vengeance et pour mettre à exécution un plan machiavélique qu'elle aurait conçu pour punir le grand aumônier des indiscretions qu'il avait commises à son sujet lors de son ambassade à Vienne, sa majesté parut écouter favorablement les déclarations amoureuses que lui faisait parvenir le prince par madame de la Mothe. Elle alla même plus loin, elle lui accorda plusieurs rendez-vous sans toutefois mettre le comble à ses vœux; puis, quand elle vit le prélat arrivé au point où elle le voulait, elle lui demanda, comme preuve de son amour, qu'il consentît à être le médiateur d'une négociation pour un magnifique collier de diamants d'une très-grande valeur, montés par les orfèvres Bœhmer et Bossange, qu'elle désirait acheter à l'insu du roi.

Monseigneur de Rohan protesta de son aveugle soumission envers sa souveraine : dès le soir même il se rendit chez les lapidaires et leur proposa de traiter de leur collier pour le compte de sa majesté. Ceux-ci, qui n'avaient pas une grande confiance dans le cardinal, répondirent qu'ils ne consentiraient à se dessaisir d'une pièce aussi précieuse qu'avec la preuve écrite du consentement de la reine, attendu qu'elle avait plusieurs fois refusé d'en faire l'emplette quand ils avaient été admis à la lui présenter. Immédiatement le prélat fit parvenir la réponse des joailliers à Versailles. Le même messenger rapporta au prince de Rohan un billet, dans lequel Marie-Antoinette donnait autorisation au grand aumônier de traiter pour elle avec Bœhmer et Bossange de l'achat du collier. Son éminence retourna chez les lapidaires et leur

présenta la lettre de la reine. Ceux-ci prirent connaissance du contenu, examinèrent l'écriture, la confrontèrent avec d'autres lettres de sa majesté, et quand ils se furent bien assurés que le billet était de sa main, ils ne firent plus difficulté de traiter avec le prince. Monseigneur de Rohan convint d'un prix d'achat de seize cent mille livres, souscrivit des effets pour semblable somme à des échéances successives, et reçut en échange le précieux écrin, qu'il envoya sur-le-champ à Versailles, par l'Esclaux, le messenger secret de Marie-Antoinette.

Au lieu de reconnaître cette preuve de dévouement, comme elle l'avait fait espérer à l'imbécile cardinal, la reine affecta plus que jamais de prendre des airs de hauteur et de mépris; monseigneur de Rohan s'en offensa et parla des promesses qu'elle avait faites; sa majesté feignit de ne point comprendre les allusions du prince, et eut soin d'éviter toute explication. Enfin le terme des premiers paiements arriva; on se présenta chez le grand aumônier pour toucher les effets échus; son éminence refusa de payer, sous prétexte que la reine ne lui avait fait tenir aucuns fonds; Bœhmer et Bossange se rendirent aussitôt à Versailles et demandèrent une audience à Marie-Antoinette. Celle-ci admit les deux marchands en sa présence, écouta leur réclamation, parut fort étonnée de tout ce qu'ils lui disaient, et finit par leur déclarer qu'elle était absolument étrangère à toute cette affaire.

Les joailliers, se voyant victimes d'une infâme escroquerie de la part de sa majesté ou du cardinal, s'adressèrent à Louis XVI, lui exposèrent les faits qui étaient à leur connaissance, et demandèrent justice des coupables. Le roi,

cédant à un premier mouvement d'indignation, résolut de faire expliquer le prélat et Marie-Antoinette en sa présence, pour découvrir lequel des deux était l'auteur ou l'instigateur de ce vol insigne.

On était au 15 août, jour de l'Assomption; le grand aumônier, revêtu de ses ornements pontificaux, attendait dans la grande galerie de Versailles les ordres du roi pour la messe, lorsqu'un huissier vint le prier de passer dans le cabinet particulier de sa majesté. Monseigneur de Rohan obéit, traversa la foule des courtisans et pénétra dans la chambre particulière de Louis XVI, où il trouva la reine. Alors eut lieu le colloque suivant entre les trois personnages : « Vous avez acheté un collier à Bœhmer et Bossange? dit » le roi en regardant sévèrement l'éminence. — Oui, sire, » répondit humblement le cardinal. — Et qu'en avez-vous » fait, monsieur? continua le roi. — Je l'ai fait remettre » à la reine. — Qui vous avait chargé de cette négociation? » — Sa majesté elle-même. — Vous mentez! s'écria Marie- » Antoinette; je ne vous ai pas adressé la parole depuis quatre » ans. » Le cardinal, tout interdit par cette violente apostrophe, n'osa rien répliquer, et tira seulement de son portefeuille le billet de la reine, portant autorisation de traiter en son nom avec les joailliers, et le présenta à Louis XVI. Marie-Antoinette ne perdit pas un seul instant sa présence d'esprit; et malgré cette preuve accablante, elle persista à dire qu'elle était étrangère à toute cette intrigue, et que le grand aumônier était un infâme faussaire et un calomniateur. Le faible monarque se rangea du parti de sa femme, fit arrêter le prélat et ordonna à son capitaine des gardes de le

conduire à la Bastille, sans même lui permettre de quitter ses habits pontificaux.

Le parlement reçut ordre d'instruire cette affaire; et aussitôt commença ce fameux procès qui eut un si grand retentissement en Europe sous le nom de l'affaire du collier de la reine. On mit en cause avec le cardinal de Rohan un célèbre aventurier, le comte de Cagliostro et sa femme, qui étaient soupçonnés de magie, et avec lesquels on prétendait qu'il entretenait des relations intimes. Mais dans les recherches que l'on fit dans tous leurs papiers ou dans leurs meubles, non plus que dans ceux du prince, on ne trouva rien qui pût faire supposer qu'ils eussent eu les pierreries en leur possession, ou qu'ils eussent écrit ni reçu aucune lettre relativement à cette affaire. L'instruction fit seulement connaître que le comte de la Mothe, le mari de cette intrigante que la reine avait daigné admettre dans son intimité, se trouvait en Angleterre depuis plusieurs mois et avait déjà trafiqué d'un certain nombre de diamants. Cette découverte fit supposer que la dame de la Mothe pouvait bien être la vraie coupable avec son mari, et l'ordre fut donné de l'arrêter, ainsi qu'une fille d'amour du Palais-Royal nommée Oliva, qu'on disait avoir joué un rôle dans toute cette intrigue.

Le résultat de ce procès fut que le cardinal de Rohan et le comte de Cagliostro furent déchargés de toutes poursuites et déclarés innocents; mais comme il fallait un coupable pour ne pas laisser planer sur la reine le soupçon d'un vol aussi odieux, on s'en prit à la comtesse de la Mothe: les juges déclarèrent que c'était elle qui avait écrit le billet remis au grand aumônier, quoique les Bœhmer et Bossange, après confron-